



Comment établir un testament authentique dans les règles de l'art ?

Question / réponse publié le 29/07/2022, vu 1266 fois, Auteur : [Mon Droit & Mes Libertés](#)

Le testament est un excellent moyen pour organiser sa succession ainsi que le partage de ses biens.

Le testament est un excellent moyen pour organiser sa succession ainsi que le partage de ses biens. Lorsque vous décidez de le rédiger, vous avez le choix entre plusieurs formules de testaments à savoir : le testament olographe, le testament mystique, le testament international et le testament authentique. Bien qu'il soit moins utilisé, le testament authentique offre plusieurs avantages relevant d'une décision juridique. Nous vous invitons à découvrir dans cet article, les différents avantages liés au choix du testament authentique et les étapes à suivre pour y arriver.

Qu'est-ce que le testament authentique ?

Encore appelé testament par acte public, le testament authentique est généralement rédigé par un notaire professionnel du droit ou encore par un spécialiste du droit de la famille et surtout devant des témoins. C'est une manière simple d'organiser votre succession à travers un acte payant. Il vous faudra environ 120 euros pour faire rédiger votre testament authentique, puisqu'il implique des conditions très strictes. Contrairement au testament olographe, il vous permet de bénéficier d'une force supérieure. Vous avez la possibilité de faire établir [le testament authentique par Izilaw](#) afin de réaliser plus facilement vos dernières volontés.

Quels sont les avantages incontestables du testament authentique ?

Vu qu'il est rédigé et conservé par le notaire, cela vous évite les éventuelles pertes ou altérations qui pourraient mettre en cause votre testament authentique. Ainsi, le testament authentique vous permet de bénéficier des garanties du fond de l'acte notamment en ce qui concerne les éventuelles maladresses d'expression du testateur. Cela évite également les risques de confusion, puisqu'il est rédigé par un professionnel du droit. Pour les personnes en situation de handicap notamment les blessés, les malades, illettrés, le notaire se met à leur disposition pour rédiger intégralement leurs dernières volontés.

De quoi est constitué un testament authentique ?

Le testament authentique mentionne généralement les points nécessaires pour organiser la succession du testateur. À cet effet, ce dernier doit pouvoir identifier de façon claire les bénéficiaires de son testament, le patrimoine qu'il souhaite leur laisser ainsi que la répartition qu'il souhaite en faire. Le notaire veillera à ce que le testament soit uniquement établi sur des biens,

des mobiliers ou immobiliers qui appartiennent au testateur. Ainsi, les héritiers bénéficieront de ce qu'on appelle « la réserve légale ». Autrement dit, ces héritiers, encore appelés réservataires, auront droit à leurs parts comme stipulé dans le testament authentique. Le testateur a également la possibilité de spécifier dans son acte public l'exécuteur testamentaire capable de veiller au respect de la procédure.

Quels sont les facteurs à prendre en compte dans l'établissement du testament authentique ?

Pour établir un testament authentique, le testateur doit dicter ses volontés au notaire. Ce n'est qu'après cela que ce dernier pourra lire le testament rédigé en présence du testateur lui-même et ses témoins. Cela permet à toutes les parties prenantes de vérifier si l'acte correspond effectivement aux volontés du testateur. Pour finaliser le testament authentique, il doit être signé par le testateur, le notaire rédacteur, le second notaire si possible et enfin les témoins.